



RÈGLEMENT INSCRIPTION

TOUR ULM JEUNES 2026

Article 1 : Le nombre d'équipage pour le Tour ULM Jeune 2026 est limité à 20, hors équipages organisation.

Article 2 : Les pré-inscriptions se font exclusivement en ligne via l'espace licencié du 01/03/26 au 01/07/26.

Article 3 : L'inscription ne sera définitivement validée qu'après l'examen de votre dossier par la FFPLUM, qui se déroulera entre le 20 mars 2026 et le 1er juillet 2026, ainsi que le règlement des frais de participation, fixés à 1000 € par équipage. Par ailleurs, l'ensemble des coûts liés à l'exploitation de la machine restera à la charge des équipages.

Article 4 : La sélection des équipages sera effectuée en tenant compte de la diversité des classes et de l'antériorité des participants.

Article 5 : Au-delà de la date du 01/07/26, la sélection se fera selon la liste d'attente.

Article 6 : Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans le jour du début de l'événement. En cas d'équipage mixte un(e) jeune pilote mineur(e) pourra participer à condition que le pilote accompagnant soit désigné « accompagnateur responsable » par le(s) parent(s) ou le responsable légal et autorisé par l'organisateur de l'événement.

Article 7 : Une licence FFPLUM pilote ou élève pilote en cours de validité est obligatoire pour tous les participants.

Article 8 : Pour les jeunes en formation n'ayant pas d'instructeur il est demandé de se faire connaître par mail à mfarcy@ffplum.org. Une prise de contact téléphonique sera alors effectuée avec une mise en relation avec un instructeur de la classe concerné. Débutera alors la construction de l'équipage.

Article 9 : Les jeunes pilotes brevetés n'ayant pas d'instructeur ou de co-pilote, appliquerons la démarche décrite dans l'article 8 du présent règlement.

Article 10 : Un équipage entièrement composé de jeunes n'est possible que si les deux membres sont titulaires d'un brevet de pilote d'ULM dans la classe d'ULM concernée avec emport de passager.

Article 11 : L'annulation de la participation au Tour ULM peut être effectuée aussi bien à l'initiative de l'équipage que de la Fédération. Dans les deux cas, les frais de participation seront intégralement remboursés si l'annulation intervient avant le 20 juin 2026. Au-delà de cette date, toute annulation ne donnera lieu qu'à un remboursement de 50 % des frais versés. À compter du 1er juillet 2025, aucune demande de remboursement, quel qu'en soit le motif, ne pourra être acceptée.

Article 13 : À l'issue du briefing général, un contrôle visuel de l'état des machines sera effectué sous l'autorité du commissaire général, en collaboration avec la direction des vols.

Article 12 : L'inscription ou la participation au Tour ULM Jeune 2026 vaut acceptation sans réserve du présent règlement, de l'application et du respect strict des règles et recommandations énoncées dans le manuel d'exploitation, le FLYBOOK équipages et dans le dossier de préparation pilote.